

## **ASSURANCES MAGHREBIA S .A**

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Identifiant Unique : 0001629N

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2020 A 9H**

La Société Assurances Maghreb S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 22 juillet 2020 à 9h00 au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'introduction en Bourse de la Société.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2020**

### **PROJET DE RESOLUTIONS**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au projet d'introduction en Bourse des Assurances Maghrebria, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision de l'ouverture du capital et de l'admission de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur la base du rapport d'évaluation établi par la Société MAC S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les conditions et les modalités définitives de cette introduction et accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à sa finalisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....